

Que peuvent attendre de moi les travailleurs volontaires?

Le rapport culturel avec temps est moins flexible en Allemagne que dans d'autres sociétés. C'est-à-dire, la ponctualité et la fiabilité sont importantes pour la plupart des bénévoles. Si vous avez un empêchement pour venir à un rendez-vous ou si vous changez d'avis après un accord, les bénévoles s'attendent à ce que vous les informiez à temps.

Si vous ne désirez plus ou désirez autrement un soutien ou si vous avez un problème avec un comportement, on s'attend à ce que vous le disiez. La plupart des gens en Allemagne ne trouvent pas cela impoli, mais au contraire honnête et comme signe de confiance. Les bénévoles n'ont pas le droit d'accepter de l'argent ou de cadeaux plus grands de votre part pour leur engagement. Mais ils sont heureux quand vous les remerciez verbalement. Si les bénévoles mettent fin à leur engagement, il peut y avoir beaucoup de raisons. Vous ne devriez le prendre comme un rejet personnel.

Quelles organisations existent-t-il?

Il y a des organisations de bienfaisance en Allemagne qui engagent des bénévoles. Les grandes organisations sont des associations caritatives. L'une d'elle est la Diakonie, le service social de l'église protestante. Vous trouverez les centres de consultation de la Diakonie sur le lien suivant : www.diakonie.de/Broschuere_Migration-2015.pdf

Les associations caritatives disposent dans la plupart de Länder de centres de consultation en matière d'asile professionnels et certaines d'entre eux gèrent aussi des foyers. Beaucoup de bénévoles s'engagent là aussi et proposent beaucoup de petits projets de soutien aux réfugiés. De plus, il y a des initiatives et des projets qui ne font pas partie des grandes organisations. Beaucoup de ces initiatives s'appellent les initiatives de bienvenue. Ici, les gens s'associent spontanément pour aider. Il y a aussi des personnes individuelles qui offrent de l'aide.

Contact et Information

Diakonie Deutschland – Evangelischer Bundesverband
Evangelisches Werk für Diakonie und Entwicklung e.V.
Caroline-Michaelis-Straße 1
10115 Berlin

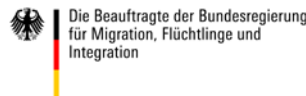
Responsable

Lorenz Hoffmann
Coordination, qualification et promotion
du soutien bénévole aux réfugiés
Centre de migration et des services sociaux

Information

Mirjam Appel
Téléphone: +49 30 652 11-1975
Fax: +49 30 652 11-3975
mirjam.appel@diakonie.de
www.diakonie.de

Promu par:



Qui sont les volontaires / travailleurs bénévoles ?

La Diaconie pour les êtres humains	Information
Décembre 2016	

Qui sont les volontaires / travailleurs bénévoles ?

En Allemagne, l'État a pour mission de fournir certaines prestations aux réfugiés. En font partie l'hébergement et l'entretien ou l'argent pour que vous puissiez subvenir à vos besoins vous-même. L'État est également responsable de l'assistance sociale dans les centres d'hébergement, des soins médicaux de base et de leur procédure de demande d'asile lorsqu'elle est déposée en Allemagne. Au cours de la procédure de demande d'asile sera déterminé si vous pouvez obtenir une protection en Allemagne et si vous pouvez y rester.

Il y a beaucoup moins de travailleurs sociaux employés auprès des réfugiés qu'il ne faudrait. Par exemple, dans la plupart des centres d'hébergement, il n'y a qu'une assistante sociale pour 120 personnes ou même davantage. Elle ne peut pas faire tout ce qui est nécessaire. Pour la plupart des réfugiés, il n'y a pas de cours d'allemand et n'existe que peu de possibilités de faire connaissance avec leur nouvel environnement et de participer à la vie sociale. La traduction est rarement rémunérée.

Souvent, les gens aident par solidarité ou par obligeance. Ils sont désignés comme volontaires ou bénévoles. Ils ne sont pas payés et ils s'engagent pendant leur temps libre. Beaucoup d'entre eux ont fui eux-mêmes ou leurs parents ont fui il y a longtemps. Les raisons pour lesquelles les gens veulent vous aider sont très variées. Demandez vous-même !

Que font les travailleurs bénévoles ?

Ils aident par exemple à apprendre l'allemand ou accompagnent les réfugiés chez les médecins ou aux administrations. Ils aident à comprendre les lettres, à déposer des demandes ou à trouver une structure de conseil aux demandeurs d'asile ou un avocat. D'autres apportent leur soutien dans la recherche d'appartement et de travail, aident les enfants à faire leurs devoirs et organisent les rencontres avec la population locale. Il y a aussi beaucoup d'activités culturelles et sportives, par exemple grâce aux associations. Aussi, beaucoup de migrant(e)s qui vivent en Allemagne déjà depuis longtemps s'engagent volontairement. Grâce à leurs compétences linguistiques, ils aident souvent par exemple comme interprètes.

Les volontaires ne sont pas en règle générale des travailleurs sociaux, mais exercent d'autres professions. Pour eux aussi, il y a beaucoup de nouveau : ils ne peuvent pas remplacer le professeur, l'avocate ou le médecin et ne peuvent pas fournir des conseils juridiques. Ils peuvent vous expliquer la vie quotidienne en Allemagne et où on peut s'adresser si on a besoin de spécialistes. Ils peuvent vous accompagner aux administrations et ainsi vous donner plus d'assurance. Cela veut dire : vous ne devez pas faire les choses tout seul. Mais c'est vous qui gardez toujours la responsabilité. Les bénévoles peuvent vous soutenir, mais ils ne devraient pas agir en votre nom. Si par exemple, un bénévole vous accompagne à l'audition lors de votre procédure de demande d'asile, vous devez raconter vous-même l'histoire de votre fuite, et non pas le bénévole. Ce sont vos affaires et vous devriez chercher conseil auprès des spécialistes. Ce n'est que de cette manière que vous pouvez prendre de bonnes décisions. Notez en outre : ne vous séparez pas de vos documents personnels ni des lettres officielles. C'est pourquoi il est bien d'en faire des photocopies. Celles-ci peuvent servir aux bénévoles, par exemple, pour passer un appel sur votre demande à un service public.

Les bénévoles peuvent également vous fournir des informations difficiles à trouver. Les cadres juridiques sont souvent tellement étroits, qu'ils ne peuvent vous aider que de manière limitée, par exemple dans la recherche de travail ou de logement. Vous devriez toujours adresser aux spécialistes les questions concernant le droit de séjour ou le droit d'asile, autrement dit si vous bénéficiez de la protection et pouvez rester en Allemagne.

À quoi avez-vous droit ?

Vous n'avez aucun droit aux prestations de la part des bénévoles contrairement aux personnes qui sont payées pour leur travail. Cela veut dire aussi que personne ne peut garantir ni promettre qu'il y a suffisamment de bénévoles pour tout le monde. Mais : même si les bénévoles ne sont pas rémunérés pour leur engagement, vous pouvez vous attendre à ce que les accords soient respectés.

La plupart des bénévoles exercent une profession et beaucoup d'entre eux ont une famille. Leur temps est limité. Il est bien de demander de combien temps ils disposent pour vous soutenir.

Les bénévoles ne devraient pas répéter ce que vous leur racontez sur vous-même ou sur d'autres réfugiés. Cependant, cela arrive souvent. Vous ne pouvez être sûr que pour les consultant(e)s professionnel(le)s et les avocats qu'ils ne divulgueront pas ce qui vous leur dites, parce que cela fait partie de leur métier.

Avant qu'un bénévole fait quelque chose pour vous, il doit vous demander si vous êtes d'accord. Cherchez de l'assistance si un conflit éclate avec un bénévole, surtout si vous avez des difficultés de vous exprimer. Peut-être pouvez-vous résoudre le conflit ensemble ? Vous pouvez également mettre fin à la prestation d'aide ou rompre le contact, même si vous êtes reconnaissant pour l'aide apportée. Il est bien alors d'en fournir les raisons.